

Règlement des Championnats Départementaux Jeunes de l'Hérault

Lattes 2024



Les Championnats Départementaux Jeunes, qualificatifs pour les Championnats Régionaux Jeunes, sont organisés, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité du Jeu d'Échecs de l'Hérault. Pour les catégories petit-poussins à minimes, la participation aux qualifications départementales est obligatoire pour accéder aux Championnats Régionaux (les cadets et juniors sont dispensés des phases qualificatives départementales).

Article 1 : Organisation

Les Championnats Départementaux Jeunes 2024 de l'Hérault seront organisés par le club de *Lattes Échecs*, pour le compte du *Comité Départemental des Échecs de l'Hérault (CDJE34)*, au *Foyer Rural de Maurin, 200 avenue de la Méditerranée, 34970 Maurin* aux dates suivantes :

- Catégories pupille à juniors : samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024
- Catégories petit-poussins à poussins : dimanche 24 novembre 2024

Article 2 : Règles du jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE. L'annexe A pour les parties rapides et plus particulièrement l'article A.5 seront appliqués pour les catégories Ppo et Pou.

Les appariements se font au Système Suisse intégral :

- 6 rondes (Pup=>Jun)
- 7 rondes (Ppo=>Pou)

Le programme PAPI devra être utilisé pour les appariements.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Attention : dans les catégories **Ppo et Pou**, s'agissant de tournois en cadence rapide **homologués FFE** et non FIDE (prise en compte des parties pour le **Elo National**), la FFE a décidé de ne pas appliquer les nouvelles directives de la FIDE. **Aussi, après 3 coups illégaux, la partie est déclarée perdue par celui qui les a effectués** (et non 2 coups comme préconisé par la FIDE).

Article 3 : Nombre de places qualificatives pour le régional

1. C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés.

2. À l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

Catégorie	U08	U10	U12	U14	U16	U08F	U10F	U12F	U14F	U16F
Hérault	6	8	13	11	9	2	5	8	5	6

3. Sont qualifiés d'office pour le régional et n'entrent pas dans les quotas ci-dessus :
- Les qualifiés d'office pour le Championnat de France 2025 : Cassandre Itier, Abel Mockbel, Yasmine Bailla et Lily-Mei Lavilledieu.
 - Les joueurs qui ont échoué à 1/2 point de la qualification d'office au Championnat de France 2025 : Marc Posocco, Samuel Broner, Gabriel Fourment, Milo Bodin, Ulysse Roland Schmool, Anaïs Pierrot, Noor Ammane Belouza et Lilio Contié.

Cas particulier : Si une joueuse, non qualifiée dans sa catégorie féminine, se classe avant le dernier qualifié de la catégorie mixte alors cette joueuse est qualifiée pour le régional. Elle s'ajoute à la liste des qualifiées.

Article 4 : Participation aux Championnats Régionaux Jeunes

Présence obligatoire dès la première ronde, sauf cas de force majeure.

Même si le nombre de joueurs dans une catégorie est égal ou inférieur au quota de qualification aux Championnats Régionaux Jeunes, la participation à la totalité de ce championnat est obligatoire pour être qualifié aux Championnats Régionaux.

Participation non obligatoire pour les jeunes qualifiés d'office aux Championnats de France Jeunes, et pour les catégories cadets et juniors, tous automatiquement qualifiés aux championnats de France Jeunes.

Article 5 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 6 catégories mixtes de Petits poussins à Cadets/Juniors. La participation d'un joueur dans une catégorie supérieure (surclassement) n'est pas autorisée excepté en catégorie cadet/junior.

Article 6 : Cadences

- Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets/Juniors : **50 min + 10 s par coup**

Licence A obligatoire

- Petits-poussins et Poussins : **20 min + 5 s par coup**

Licence B obligatoire

Article 7 : Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Catégorie	Pupilles à Juniors	Petits-poussins à Poussins
Samedi 23 novembre 2024	Pointage : 8:30 – 9:15 Ronde 1 : 9:30 – 11:30 Ronde 2 : 12:30 – 14:30 Ronde 3 : 14:45 – 16:45	
Dimanche 24 novembre 2024	Ronde 4 : 9:00 – 11:00 Ronde 5 : 11:15 – 13:15 Ronde 6 : 14:00 – 16:00	Pointage : 8:15 – 8:45 Ronde 1 : 9:00 – 10:00 Ronde 2 : 10:00 – 11:00 Ronde 3 : 11:00 – 12:00 Ronde 4 : 12:30 – 13:30 Ronde 5 : 13:30 – 14:30 Ronde 6 : 14:30 – 15:30 Ronde 7 : 15:30 – 16:30

REMISE DES PRIX VERS 18:00

Article 8 : Cas particuliers (faible nombre de participants) :

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible, les joueurs disputent un tournoi toutes rondes (système Berger)

6 joueurs : tournoi fermé simple, 5 parties et 5 rondes

7 joueurs : tournoi fermé simple, 6 parties et 7 rondes

8 joueurs : tournoi fermé simple, 7 parties et 7 rondes

9 joueurs et 10 joueurs pas de tournoi fermé mais un système suisse à 6 rondes car 7 rondes peuvent parfois s'avérer impossibles.

Au-dessus de 10 joueurs le système suisse à 7 rondes fonctionne correctement.

Article 9 : Forfaits

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **10 minutes (Ppo et Pou) et 15 minutes (Pup à Jun)** après le lancement de la ronde est considéré comme forfait.

Article 10 : Classement

Le classement est établi aux nombres de points, les ex-æquo sont départagés obligatoirement de la façon suivante :

- Système Suisse : 1. Buchholz tronqué, 2. Buchholz, 3. Performance.
- Tournoi toutes rondes (cas particuliers de l'article 8) : 1. Rencontre directe, 2. nombre de victoires, 3. Sonneborn Berger.

Article 11 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président de la ligue, Directeur des Jeunes).
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- La sonnerie d'un portable ou tout équipement électronique entraîne la perte de la partie ; ceux-ci doivent être en dehors de la salle de jeu, ou, au minimum éteints et rangés dans un sac ; si un joueur est avec un équipement électronique sur lui, la partie peut être déclarée perdue
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitrage des tournois est assuré par Manuel FOSSELLA (AFE1) et ses adjoints Fabrice TUR (AFE1), Adrian NICA (AFC), Édouard PECQUEUX (AFC), Éloïse RENAUD (AFJ) et Jean-Marc LAFAYE (AFC).

Article 13 : Commission d'appel

La commission d'appel sera constituée avant le début de la première ronde et affichée en annexe dans la salle de tournoi.

Article 14 : Droit à l'image et acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents du joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet du CDJE de l'Hérault ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des Règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la Charte du joueur d'Échecs.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal
FOSSELLA Manuel
AFE1

L'organisateur

